Nations Unies S/PV.6596



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6596e séance

Vendredi 29 juillet 2011, à 17 heures
New York

Président :	M. Wittig	(Allemagne)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Bosnie-Herzégovine	M. Vukašinović
	Brésil	Mme Dunlop
	Chine	M. Sun Xiaobo
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Bonne
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Liban	M. Ramadan
	Nigéria	M. Amieyeofori
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation en Somalie

Lettre datée du 18 juillet 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée (S/2011/433)

11-43732 (F)





La séance est ouverte à 17 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Lettre datée du 18 juillet 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée (S/2011/433)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2011/470, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Allemagne, la France, le Gabon, et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/433, qui contient une lettre datée du 18 juillet 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, transmettant le rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie et l'Érythrée.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à se prononcer sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, Colombie, France, Gabon, Allemagne, Inde, Liban, Nigéria, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2002 (2011).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité demeurera saisi de la question.

La séance est levée à 17 h 35.